



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Christian Lamouline, *Président du Conseil* ;
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Brent, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;
Marc Vande Weyer, Vincent Riga, Pierre Tempelhof, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Jean-François Culot, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Julie Walravens, Christel Hendricx, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Michaël Vander Mynsbrugge, Thomas Villa, Nicolas Pantidis, *Conseillers communaux*.

Séance du 13.12.18

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques#

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la circulaire ministérielle du 15.04.1983;
Vu la délibération du Conseil communal du 21.12.2017 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, devenue exécutoire le 20.02.2018, pour un terme expirant le 31.12.2018;
Vu la situation financière de la Commune;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il est établi pour l'exercice 2019, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la Commune au premier janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice.

Article 2:

Le taux est fixé pour tous les contribuables à 6,8 % (six virgule huit pour cent) de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

Article 3:

L'établissement et la perception de la taxe communale s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions Directes, comme il est stipulé au Code des Impôts sur les revenus, articles 466 et 466 bis.

Article 4:

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

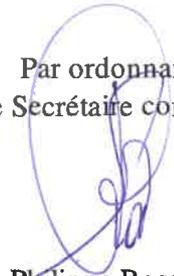
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 17 décembre 2018

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle